

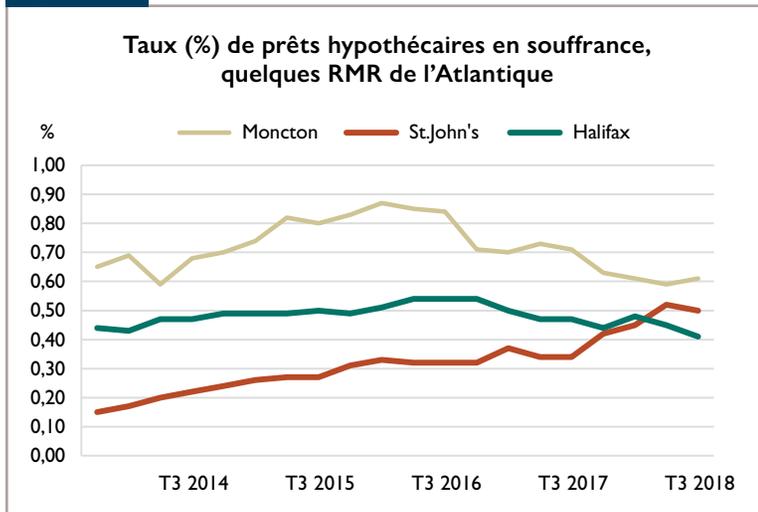
TENDANCES DU CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE ET DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

RMR¹ de l'Atlantique – T3 2018

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Date de publication : T1 2019

Figure 1



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Ressources

Vous trouverez ces données – et les données pour toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada – à <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/Data-and-Research/Data-Tables/mortgage-consumer-credit-trends-cmas>.

¹ Région métropolitaine de recensement (RMR)

Légère baisse des taux de prêts en souffrance à St. John's et à Halifax au troisième trimestre de 2018

- Bien que les taux de prêts en souffrance augmentent progressivement depuis 2014 dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de St. John's, ils ont commencé à tendre à la baisse ces dernières années à Halifax et à Moncton (figure 1).
- À St. John's, la conjoncture économique stagnante a probablement influé sur la hausse en glissement annuel des taux de prêts en souffrance. À Halifax et à Moncton, l'amélioration des niveaux d'emploi en 2018, en particulier de l'emploi à temps plein et de l'emploi chez les jeunes adultes, a probablement contribué au renforcement de la stabilité financière, d'où la baisse des taux de prêts hypothécaires en souffrance.
- Par rapport au troisième trimestre de 2017, les taux de prêts hypothécaires en souffrance ont monté dans toutes les cohortes d'âges à St. John's, alors qu'ils ont reculé ou sont demeurés stables à Halifax et à Moncton.



ABONNEZ-VOUS MAINTENANT!

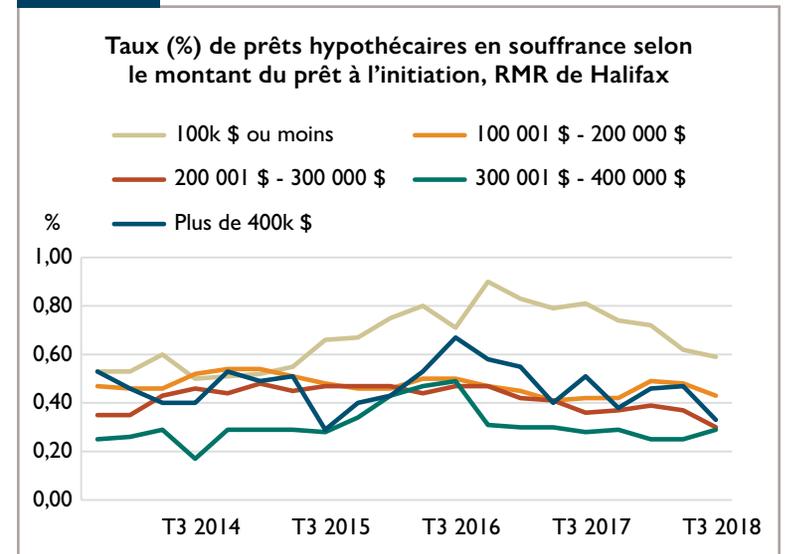
Recevez des notifications lorsque des publications de la SCHL sont diffusées ou mises à jour. Créez gratuitement un compte maSCHL pour obtenir un accès amélioré au site Web. Vous pourrez, par exemple, vous abonner en un seul clic aux rapports et tableaux dont vous avez besoin.

Créez votre [compte maSCHL](#) aujourd'hui!

Dans la RMR de Halifax, les taux de prêts en souffrance restent inférieurs à 0,5 % pour la plupart des prêts hypothécaires

- Dans toutes les fourchettes de prix, les taux de prêts hypothécaires en souffrance ont poursuivi leur tendance à la baisse ou sont demeurés stables d'une année à l'autre (figure 2).
- Même si, depuis quelques années, la croissance démographique fait augmenter la population active à Halifax, les niveaux d'emploi n'ont pas varié. Toutefois, la conjoncture économique s'est améliorée en 2018 grâce à la croissance de l'emploi, surtout à temps plein, dans toutes les cohortes d'âges.
- En 2018, la vigueur de la demande sur le marché de la revente et la faiblesse continue des nouvelles inscriptions ont raccourci le temps nécessaire à la vente des logements dans tous les sous-marchés de Halifax. Cette conjoncture du marché pourrait avoir été particulièrement favorable aux propriétaires en défaut de paiement.

Figure 2

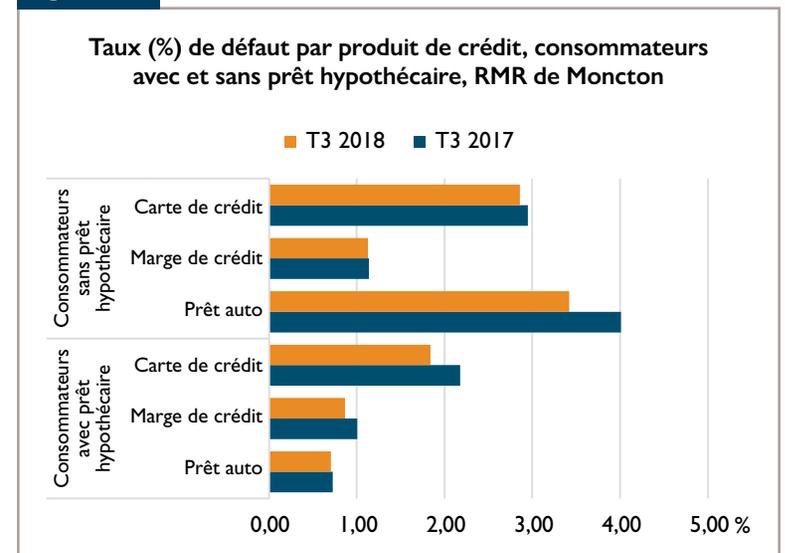


Source : Equifax et SCHL (calculs); données désaisonnalisées

À Moncton, les taux de comptes en souffrance pour les autres types de crédit ont diminué chez les consommateurs avec et sans prêt hypothécaire

- Les consommateurs sans prêt hypothécaire continuent d'afficher des taux de comptes en souffrance plus élevés que les emprunteurs hypothécaires (figure 3). Il est probable que, en regard des consommateurs sans prêt hypothécaire (qui sont en général locataires), les emprunteurs hypothécaires aient des revenus supérieurs et des emplois plus stables, ce qui contribue à réduire leur probabilité de défaillance.
- Les taux de comptes en souffrance sur cartes de crédit et prêts automobiles ont été beaucoup plus élevés chez les consommateurs sans prêt hypothécaire que chez les emprunteurs hypothécaires. Il en est de même à Halifax et à St. John's.
- À Moncton et à Halifax, les taux de comptes en souffrance pour les autres types de crédit des emprunteurs hypothécaires ont fléchi ou sont restés plutôt stables en glissement annuel. À St. John's, cependant, les taux de comptes en souffrance sur marges de crédit et prêts automobiles ont légèrement augmenté, bien qu'ils soient encore inférieurs à 1 %.

Figure 3

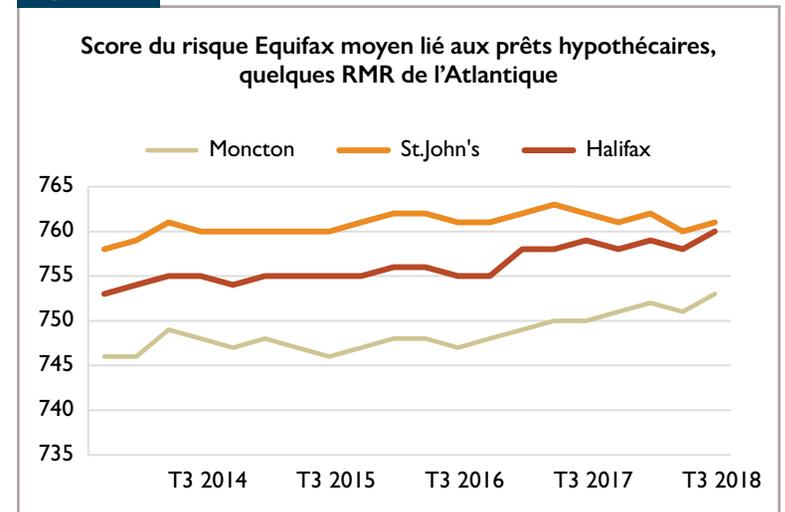


Source : Equifax et SCHL (calculs)

Les Scores du risque Equifax moyens dans les trois RMR de l'Atlantique sont supérieurs à 750 et sont donc considérés comme excellents

- Les Scores du risque Equifax moyens sont en hausse à Moncton et à Halifax, tandis qu'ils demeurent plutôt stables à St. John's (figure 4). Tous les centres affichent un pointage de crédit semblable, à moins de 10 points d'écart.
- À Moncton et à Halifax, la légère hausse des pointages de crédit a probablement été soutenue par l'amélioration de la conjoncture économique, qui a favorisé une plus grande stabilité financière chez les consommateurs.
- Le vieillissement de la population du Canada atlantique, l'évolution des habitudes de consommation et l'augmentation de la richesse accumulée au fil des ans expliquent peut-être aussi la progression des pointages de crédit moyens.

Figure 4

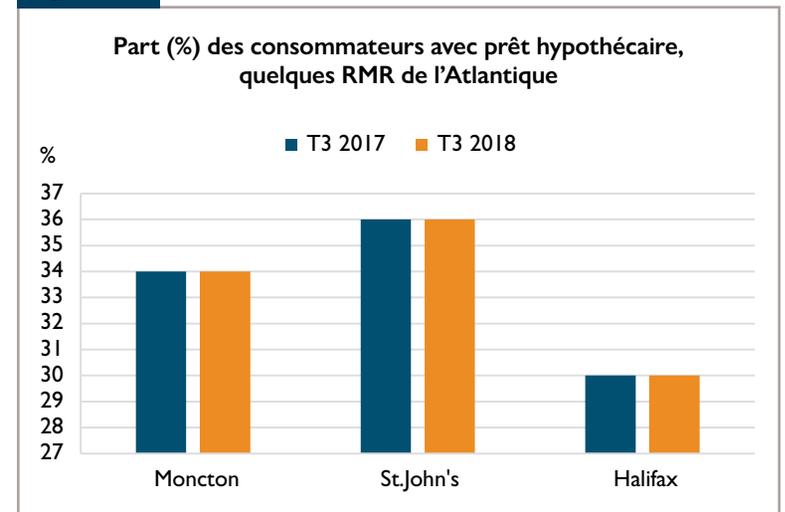


Source : Equifax et SCHL (calculs)

Halifax est la RMR de l'Atlantique ayant la plus faible proportion de consommateurs avec prêt hypothécaire

- Par rapport à la même période l'année précédente, la proportion de consommateurs avec prêt hypothécaire est restée inchangée dans les trois RMR de l'Atlantique (figure 5).
- La proportion à Halifax correspondait à la moyenne de la Nouvelle-Écosse, alors qu'à Moncton et à St. John's, elle était un peu plus élevée que la moyenne provinciale.
- Si la proportion d'emprunteurs hypothécaires est plus faible à Halifax qu'à Moncton et à St. John's, c'est peut-être parce que le marché locatif y est beaucoup plus important. La demande soutenue de logements locatifs et la baisse du taux d'inoccupation à Halifax continuent de stimuler la construction d'appartements locatifs. La location devient de plus en plus répandue en raison des personnes âgées qui vendent leur habitation pour déménager dans un logement plus petit et des niveaux élevés de migrants internationaux qui cherchent un logement locatif.

Figure 5

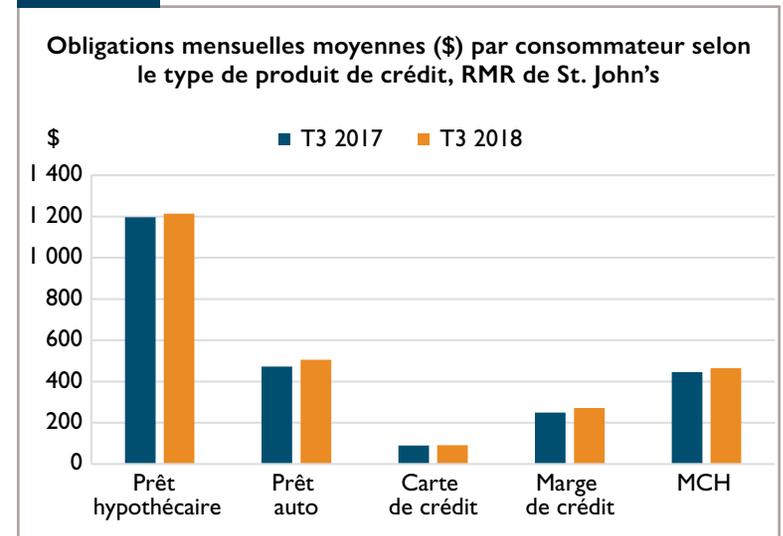


Source : Equifax et SCHL (calculs)

St. John's demeure la RMR de l'Atlantique où les mensualités hypothécaires moyennes sont les plus élevées

- À St. John's, les mensualités hypothécaires moyennes s'élevaient à 1 214 \$ au troisième trimestre de 2018 (figure 6). Par comparaison, elles se chiffraient à 1 120 \$ à Halifax et à 863 \$ à Moncton, ce qui montre l'écart de prix entre les trois centres.
- Dans les RMR de l'Atlantique, les mensualités hypothécaires ont dépassé leurs moyennes provinciales respectives. L'écart entre St. John's et Terre-Neuve et entre Halifax et la Nouvelle-Écosse a oscillé autour de 165 \$; il s'est rétréci entre Moncton et le Nouveau-Brunswick pour ne représenter qu'environ 70 \$.
- Bien qu'en hausse, les mensualités hypothécaires à St. John's ont été limitées par un déplacement de la demande du segment des maisons individuelles vers celui des logements collectifs, plus abordables, d'où une croissance encore modérée des prix moyens en 2018.

Figure 6



Source : Equifax et SCHL (calculs)

DÉFINITIONS

Prêt hypothécaire : Titre de créance qui est garanti par un bien immobilier en particulier et que l'emprunteur a l'obligation de rembourser selon une série de versements préétablie (par exemple, mensualités sur 25 ans). Les prêts hypothécaires servent à acheter un bien immobilier sans déboursier la valeur totale au moment de la transaction. Pendant de nombreuses années, l'emprunteur rembourse le prêt, plus les intérêts, jusqu'à ce qu'il soit propriétaire à part entière du bien immobilier. Privilège (créance) qui permet au prêteur d'entreprendre des mesures judiciaires pour mettre fin au prêt et prendre possession du bien immobilier hypothéqué si l'emprunteur cesse de faire ses versements.

Carte de crédit : Produit de crédit permettant à l'emprunteur de faire des achats immédiatement et de rembourser la somme due ultérieurement, en un ou plusieurs versements. Les cartes de crédit sont émises par une institution financière, moyennant généralement des frais, comme des frais annuels, des frais d'avance de fonds ou des frais de retard de paiement.

Marge de crédit : Produit de crédit que consent une institution financière et qui permet au client d'emprunter à n'importe quel moment des fonds, jusqu'à une limite établie. Les intérêts sont calculés et sont exigibles de l'emprunteur seulement lorsqu'un retrait a lieu. Les marges de crédit ne sont habituellement pas garanties par un actif.

Prêt automobile : Prêt garanti consenti à un emprunteur pour l'achat ou la location d'un véhicule. Au Canada, la durée des prêts automobiles se situe habituellement entre trois et sept ans (entre 36 et 84 mois). En règle générale, plus elle est longue, moins le versement mensuel exigé est élevé. À noter que l'emprunteur peut rembourser la totalité du prêt avant son échéance. À l'échéance, le montant du prêt automobile comprend le prix d'achat du véhicule, les intérêts et des frais de gestion. Les modalités du prêt dépendent de différents facteurs, dont le revenu et les antécédents de crédit de l'emprunteur.

Marge de crédit hypothécaire (MCH) : Marge de crédit garantie par une propriété résidentielle. Cette garantie permet généralement à l'emprunteur d'obtenir une limite supérieure et un taux d'intérêt inférieur à une marge de crédit non adossée à un actif immobilier.

Prêt renouvelable : Prêt qui est assorti d'une limite de crédit et qui peut être utilisé et remboursé autant de fois que désiré sur une période établie. Appartiennent à cette catégorie les marges de crédit, les marges de crédit hypothécaires (MCH) et les cartes de crédit.

Prêt à tempérament : Prêt que l'emprunteur rembourse graduellement par un nombre établi de versements, répartis selon un calendrier. Appartiennent à cette catégorie les prêts automobiles et hypothécaires, de même que les prêts pour l'achat de meubles ou l'exécution de travaux de rénovation.

Radiation : Créance faisant l'objet d'une ordonnance de consolidation, d'une reprise de possession ou d'un recouvrement.

- Figure 1 – Taux de prêts hypothécaires en souffrance

Prêt hypothécaire en souffrance : Prêt hypothécaire dont le titulaire n'a pas fait les versements exigés à temps. Le défaut d'effectuer les versements exigés donne au prêteur le droit de saisir le bien hypothéqué. L'emprunteur peut toutefois remédier au manquement en réglant le solde impayé pour se conformer au calendrier de paiement, ou s'entendre avec le prêteur sur une restructuration de la dette.

Dans le présent rapport, les prêts hypothécaires en souffrance sont ceux dont le titulaire dépasse de plus de 90 jours la date d'exigibilité du versement. Dans le cas où des paiements partiels ont été effectués, un prêt hypothécaire est en souffrance lorsque l'emprunteur accuse un retard équivalant à quatre mensualités ou plus. Enfin, les prêts hypothécaires en souffrance comprennent également les radiations et les prêts qui sont considérés comme des créances irrécouvrables.

Formule : Taux de prêts hypothécaires en souffrance = (Nombre de prêts hypothécaires en souffrance/Nombre total de prêts hypothécaires)

- Figure 2 – Taux de prêts en souffrance selon le montant du prêt hypothécaire à l'initiation

Initiation du prêt hypothécaire : Procédé par lequel un consommateur soumet une demande de prêt hypothécaire à un prêteur, qui la traite ensuite. Au cours du processus, le prêteur travaille avec le consommateur sur une transaction hypothécaire en vue de lui consentir un prêt, après quoi celui-ci devient titulaire d'un prêt hypothécaire.

(suite)

Techniquement, le prêteur hypothécaire exige de l'emprunteur divers types d'informations et de documents financiers, notamment des bulletins de paie, des déclarations de revenus, son historique de remboursement de crédit, des renseignements sur ses cartes de crédit, le solde de ses comptes de dépôt, et de l'information sur ses autres biens en propriété franche visés ou non par un prêt hypothécaire. Le prêteur se sert de ces renseignements pour déterminer le type de prêt et le taux d'intérêt auxquels aura droit l'emprunteur.

Equifax considère qu'un prêt hypothécaire est nouveau lorsque le compte de prêt a été ouvert durant le trimestre. Une date d'ouverture s'ajoute au compte lorsque l'emprunteur concerné :

- obtient un prêt hypothécaire (et non une simple préapprobation) pour l'achat d'un bien immobilier;
- renouvelle son prêt hypothécaire auprès d'un autre prêteur;
- refinance son bien immobilier, en changeant ou non de prêteur.

Montant du prêt hypothécaire à l'initiation : Valeur du prêt hypothécaire au moment où le compte a été ouvert (voir la définition du terme initiation du prêt hypothécaire).

- Figure 3 – Taux de comptes en souffrance par produit de crédit – consommateurs avec et sans prêt hypothécaire

Compte en souffrance : Compte pour lequel l'emprunteur n'a pas versé la somme due plus de 90 jours après la date d'exigibilité de celle-ci. Dans le cas où des paiements partiels ont été effectués, un compte est en souffrance lorsque l'emprunteur accuse un retard équivalant à quatre mensualités ou plus. Enfin, les comptes en souffrance comprennent également les radiations et les prêts qui sont considérés comme des créances irrécouvrables.

Formule : Taux de comptes en souffrance¹ = (Nombre de comptes en souffrance / Nombre total de comptes)

¹ Ce calcul est effectué pour chaque produit de crédit.

- Figure 4 – Score du risque Equifax moyen lié aux prêts hypothécaires

Score du risque Equifax (ERS) : Pointage de crédit qui détermine la probabilité qu'un consommateur accuse un retard de paiement important (défaillance d'au moins 90 jours) dans les 24 mois. Plus ce score est bas, plus grande est la probabilité que le consommateur accuse un grave retard de paiement durant cette période, non seulement pour les prêts hypothécaires, mais aussi pour tous les autres produits de crédit.

Fourchettes de pointage de crédit les plus courantes :

- Faible (moins de 600)
- Passable (de 600 à 659)
- Bon (de 660 à 699)
- Très bon (de 700 à 749)
- Excellent (750 ou plus)

Les consommateurs dont le dossier de crédit ne comporte pas suffisamment de renseignements pour permettre le calcul d'un pointage se voient accorder un pointage de 000. Pour que ce calcul soit possible, il faut en général que le consommateur ait des antécédents de crédit au Canada pour une période de 3 à 6 mois.

Les données renvoient à la version 2.0 d'ERS, le système de pointage de crédit exclusif d'Equifax. Pour en savoir plus sur le score du risque Equifax (ERS), voir le document d'Equifax.

- Figure 5 – Part des consommateurs avec prêt hypothécaire

Nombre de consommateurs ayant un prêt hypothécaire à leur dossier de crédit en pourcentage du nombre de consommateurs de produits de crédit habitant la région.

Attention : Ce ne sont pas toutes les institutions financières qui transmettent des renseignements à Equifax, mais elles sont de plus en plus nombreuses à le faire. Bien que les tendances nationales se soient stabilisées depuis 2014, il se peut que les prêteurs ayant une forte présence dans une région en particulier viennent fausser les données présentées ici s'ils n'ont pas transmis de renseignements à Equifax durant la totalité de la période. **Il faut interpréter cette variable avec prudence si d'importants changements sont observés.**

Formule : Part des consommateurs avec prêt hypothécaire = (Nombre de consommateurs avec prêt hypothécaire/Nombre total de consommateurs)

- Figure 6 – Obligations mensuelles moyennes par consommateur, selon le type de produit de crédit

Les obligations mensuelles correspondent à la somme qu'un consommateur est tenu de rembourser pour éviter que son prêt ne soit considéré comme en souffrance. Pour les prêts à tempérament, il s'agit du paiement prévu dans le calendrier, et pour les prêts renouvelables, du paiement minimal.

Formule : Obligations mensuelles moyennes par type de produit de crédit = (Somme des versements mensuels planifié/Nombre total de consommateurs avec versement planifié)

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le présent rapport s'appuie sur des données fournies par l'agence d'évaluation du crédit Equifax Canada, qui dessert approximativement de 80 à 85 % du marché hypothécaire. La SCHL n'a pas consulté ni reçu de renseignements pouvant être reliés à une personne pour produire ce rapport. Sauf indication contraire, tous les chiffres proviennent d'Equifax Canada. Actuellement, les données d'Equifax Canada sur le crédit hypothécaire sont disponibles à partir du milieu de 2012, tandis que celles portant sur les autres produits de crédit sont disponibles à partir de 2006. À moins d'indication contraire, les montants ne sont pas rajustés en fonction de l'inflation.

LA SCHL AIDE LES CANADIENS À RÉPONDRE À LEURS BESOINS EN MATIÈRE DE LOGEMENT.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement depuis plus de 70 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, elle contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, elle vient en aide aux Canadiens dans le besoin et elle fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la SCHL à www.schl.ca ou suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [YouTube](#).

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone, au 1-800-668-2642, ou par télécopieur, au 1-800-245-9274. De l'extérieur du Canada, composez le 613-748-2003 (téléphone) ou le 613-748-2016 (télécopieur).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le 1-800-668-2642.

© 2019, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.

TEXTE DE REMPLACEMENT ET DONNÉES POUR LES FIGURES

Figure 1
Taux (%) de prêts hypothécaires en souffrance, quelques RMR de l'Atlantique

Date	Moncton	Saint John	St. John's	Halifax
T3 2014	0,65	0,80	0,15	0,44
	0,69	0,76	0,17	0,43
	0,59	0,87	0,20	0,47
	0,68	0,86	0,22	0,47
T3 2015	0,70	0,75	0,24	0,49
	0,74	0,83	0,26	0,49
	0,82	0,85	0,27	0,49
	0,80	0,83	0,27	0,50
T3 2016	0,83	0,85	0,31	0,49
	0,87	0,88	0,33	0,51
	0,85	0,76	0,32	0,54
	0,84	0,79	0,32	0,54
T3 2017	0,71	0,86	0,32	0,54
	0,70	0,72	0,37	0,50
	0,73	0,76	0,34	0,47
	0,71	0,73	0,34	0,47
T3 2018	0,63	0,72	0,42	0,44
	0,61	0,68	0,45	0,48
	0,59	0,65	0,52	0,45
	0,61	0,58	0,50	0,41

Source : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 2
Taux (%) de prêts hypothécaires en souffrance selon le montant du prêt à l'initiation, RMR de Halifax

Date	100k\$ ou moins	100,001-200,000\$	200,001-300,000\$	300,001-400,000\$	Plus de 400k\$
T3 2014	0,53	0,47	0,35	0,25	0,53
	0,53	0,46	0,35	0,26	0,46
	0,60	0,46	0,43	0,29	0,40
	0,50	0,52	0,46	0,17	0,40
T3 2015	0,51	0,54	0,44	0,29	0,53
	0,52	0,54	0,48	0,29	0,49
	0,55	0,51	0,45	0,29	0,51
	0,66	0,48	0,47	0,28	0,29
T3 2016	0,67	0,46	0,47	0,34	0,40
	0,75	0,46	0,47	0,43	0,43
	0,80	0,50	0,44	0,47	0,53
	0,71	0,50	0,47	0,49	0,67
T3 2017	0,90	0,47	0,47	0,31	0,58
	0,83	0,45	0,42	0,30	0,55
	0,79	0,41	0,41	0,30	0,40
	0,81	0,42	0,36	0,28	0,51
T3 2018	0,74	0,42	0,37	0,29	0,38
	0,72	0,49	0,39	0,25	0,46
	0,62	0,48	0,37	0,25	0,47
	0,59	0,43	0,30	0,29	0,33

Source : Equifax et SCHL (calculs); données désaisonnalisées

Figure 3
Taux (%) de défaut par produit de crédit, consommateurs avec et sans prêt hypothécaire, RMR de Moncton

Date	Consommateurs avec prêt hypothécaire			Consommateurs sans prêt hypothécaire		
	Prêt auto avec prêt hyp.	Marge de crédit avec prêt hyp.	Carte de crédit avec prêt hyp.	Prêt auto sans prêt hyp.	Marge de crédit sans prêt hyp.	Carte de crédit sans prêt hyp.
T3 2017	0,73	1,01	2,18	4,01	1,14	2,95
T3 2018	0,71	0,87	1,84	3,42	1,13	2,86

Source : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 4
Score du risque Equifax moyen lié aux prêts hypothécaires, quelques RMR de l'Atlantique

Date	Moncton	Saint John	St.John's	Halifax
T3 2014	746	744	758	753
	746	744	759	754
	749	746	761	755
	748	746	760	755
T3 2015	747	745	760	754
	748	745	760	755
	747	745	760	755
	746	744	760	755
T3 2016	747	744	761	755
	748	745	762	756
	748	746	762	756
	747	743	761	755
T3 2017	748	744	761	755
	749	746	762	758
	750	746	763	758
	750	747	762	759
T3 2018	751	747	761	758
	752	749	762	759
	751	748	760	758
	753	749	761	760

Source : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 5
Part (%) des consommateurs avec prêt hypothécaire, quelques RMR de l'Atlantique

Date	Moncton	Saint John	St.John's	Halifax
T3 2017	34	31	36	30
T3 2018	34	30	36	30

Source : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 6
Obligations mensuelles moyennes (\$) par consommateur selon le type de produit de crédit, RMR de St. John's

Date	Prêt hypothécaire	Prêt auto	Carte de crédit	Marge de crédit	MCH
T3 2017	1 197	472	89	249	445
T3 2018	1 214	505	91	271	465

Source : Equifax et SCHL (calculs)